

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DASES 11 Subvention à la Fondation Claude Pompidou (1er).

Mme Liliane CAPELLE et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2.511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20.000 euros au profit de la fondation Claude Pompidou (1^{er}) ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Liliane CAPELLE et Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée au profit de la fondation Claude Pompidou (1^{er}) au titre de 2013 (Tiers n° D 00720 – SIMPA n° 5322 dossier n° 2013_00324).

Article .2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 520, nature 6574, ligne VF 34004 du budget municipal de fonctionnement de 2013 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.